

## Prix du pétrole et degré de stabilité de l'OPEP The price of the petroleum and the stability of OPEC

Antoine Ayoub

Volume 52, Number 3, juillet–septembre 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/800679ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/800679ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Ayoub, A. (1976). Prix du pétrole et degré de stabilité de l'OPEP. *L'Actualité économique*, 52(3), 311–323. <https://doi.org/10.7202/800679ar>

Article abstract

The stability of OPEC may be defined as the upholding of a high level of cohesion between the members of this organisation, in order to secure for the whole a certain level of bargaining power that everyone would think to be acceptable at a given time and in a given context. This level of cohesion is mainly estimated by the common will of members to apply rigorously a common strategy regarding the price-quantity of crude petroleum. In the long run, such a strategy would call for a common production plan in order to determine not only the total level of annual production, but also the quotas of each country, the price level and the rate of development of the capacity of production.

The aim of this paper is to contribute to the bringing out of a problematic regarding such a production plan as a whole. The main topics are: (1) the necessity of OPEC, (2) the price determination of petroleum, (3) the question of the instability of a coalition. The analysis accounts for the fact that the petroleum sector produces a non-renewable resource, on the one hand, and for the environment and international constraints that the member countries of OPEC have to face in their development process, on the other hand.

# PRIX DU PÉTROLE ET DEGRÉ DE STABILITÉ DE L'OPEP \*

## I — INTRODUCTION

Pour des raisons évidentes, la question de la stabilité de l'OPEP<sup>1</sup> intéresse tout autant les pays qui en font partie que les pays consommateurs, tant industrialisés qu'en voie de développement. Cette stabilité peut être définie comme étant le maintien, à l'intérieur de cet organisme collectif de défense et de décisions, d'un degré assez élevé de cohésion entre ses membres pour préserver à *l'ensemble* un certain niveau de pouvoir de négociations jugé, à un moment donné et selon un contexte donné, acceptable par tous.

Par définition, le champ d'application et les conséquences de ce pouvoir ne peuvent être limités au seul secteur pétrolier. Les deux dernières années ont, en effet, démontré que ce pouvoir s'exerce également et tout aussi bien dans le domaine beaucoup plus vaste des relations entre les pays industrialisés et l'ensemble des pays du Tiers-Monde.

En dernière analyse, la principale mesure du degré de cohésion entre les membres est leur volonté unanime d'appliquer rigoureusement une stratégie commune en matière de quantité-prix du pétrole brut. A la longue, cette stratégie ne pourrait se passer d'un plan commun de production annuelle totale, mais aussi, la quote-part de chaque pays dans cette production, le niveau des prix et le rythme d'expansion de la capacité de production, tant individuelle que globale.

Même s'il est vrai que l'absence d'un tel plan n'a pas empêché, jusqu'ici, la réussite des actions périodiques de l'OPEP, il est non moins évident que cette situation peut difficilement durer sans mettre à rude épreuve les bases mêmes de cet organisme. D'autant plus que les pays industrialisés consommateurs, pris individuellement ou groupés au sein de l'Agence internationale de l'Energie, s'activent fébrilement pour

---

\* Je remercie mes assistants au GREEN (Groupe de recherche en économie de l'énergie) Mme Ayse Bugra-Trak et M. Nguyen The Hiep pour leur aide, mais je demeure le seul responsable des erreurs qui existent dans ce texte. Cette étude a bénéficié d'une subvention du ministère de l'Éducation du Québec au titre du programme FCAC.

1. Organisation des pays exportateurs de pétrole.

élaborer et faire appliquer des plans de consommation et de production énergétiques qui doivent être considérés, en fait, comme autant de contraintes sur la voie de la stabilité future de l'OPEP. D'ailleurs, ils sont même conçus dans cet esprit. Par contre, la position des pays de l'OPEP face à l'urgente nécessité d'un plan de production ne semble pas encore faire l'unanimité à cause, surtout, de l'opposition de l'Arabie Séoudite.

L'objet de ce texte n'est certes pas de présenter le modèle formalisé d'un tel plan de production mais de contribuer à dégager une problématique générale à son sujet. En effet, les modèles de simulation ou d'optimisation de la demande, de l'offre et des prix pétroliers souffrent, dans la majorité des cas, de l'absence d'une telle problématique. Par conséquent, les critères qu'ils proposent pour déterminer le comportement actuel et prévisible de l'OPEP en matière de prix, par exemple, sont souvent intuitifs et pas tout à fait clairs<sup>2</sup>.

A partir de l'exemple de l'OPEP, nous allons donc nous livrer, dans les lignes qui vont suivre, à quelques réflexions d'ordre théorique concernant cette problématique.

Ces réflexions vont s'articuler autour des trois thèmes suivants : 1) la nécessité de l'OPEP ; 2) le problème de la détermination des prix pétroliers, et 3) le problème de l'instabilité d'une coalition. L'analyse de ces trois thèmes sera conduite en tenant compte, d'une part, des spécificités du secteur pétrolier comme étant un secteur produisant une ressource non renouvelable et, d'autre part, de l'environnement et des contraintes internationales dans lesquels s'effectue le processus de développement des pays membres de l'OPEP en particulier et des pays du Tiers-Monde en général.

## 2 — COALITION ET COURBE DE COÛT

Tout d'abord, il faut commencer par clarifier la nature des relations qui existent entre la forme des courbes de coût et l'incitation à la coalition, car c'est là un sujet qui peut prêter à confusion et conduire à un certain malentendu. A cet égard, il nous semble que le fait d'admettre l'hypothèse que l'industrie pétrolière, au niveau de l'exploration et de la production, soit passée en 1970-1971 « d'une phase de coût marginal décroissant à une phase de coût marginal croissant » n'implique pas nécessairement que les pays producteurs « n'ont même pas besoin de s'entendre pour parvenir à ce résultat (augmentation du surplus) puisque leur situation s'améliore d'elle-même<sup>3</sup> ».

Il est vrai que, dans une situation *de concurrence pure et parfaite*, le surplus (le profit) n'existe que sur le segment ascendant des deux

2. Fisher et al (1975), « A Critical Survey of Models of the World Oil Market », *Journal of Development Economics*, déc., vol. 2, n° 4.

3. J.M. Chevalier (1975), « Eléments théoriques d'introduction à l'économie pétrolière : l'analyse du rapport de force », *Revue d'Economie Politique*, mars/avril, n° 2.

courbes de coût moyen et coût marginal puisque, sur leur segment descendant, on maximiserait les pertes et non pas les profits si l'on appliquait la règle de la vente au coût marginal. Par conséquent, toute position sur le segment ascendant est préférable à toute position sur le segment descendant. Mais, dans le cas qui nous occupe, il ne s'agit pas de comparer ces deux sortes de positions dans la seule situation de marché de concurrence pure et parfaite. Il s'agit, plutôt, de comparer, sur la courbe des coûts ascendants, la dimension du surplus (profit) de *toute* l'industrie dans deux structures différentes de marché : l'une, de marché parfait et l'autre, de marché imparfait (coalitions et ententes entre les producteurs).

Dans ce cas, il nous paraît parfaitement clair que toute entente entre les producteurs d'un secteur économique donné est préférable, *pour l'ensemble*, à une situation de concurrence. En effet, cette entente ouvre la voie, si elle est bien respectée et si elle est de longue durée, à une augmentation du *profit joint* à condition, bien entendu, que ces producteurs arrivent à contrôler une partie majoritaire de la production totale du secteur.

Pour des raisons certes un peu différentes, cette incitation à la coalition et à l'entente existe donc aussi bien dans le cas des coûts croissants que dans celui des coûts décroissants, même si elle est plus forte dans ce dernier cas. En effet, dans le cas des coûts croissants, cette incitation existe pour la simple raison qu'il y a des profits de plus en plus substantiels à protéger contre d'éventuelles nouvelles entreprises attirées par le gain. Dans le cas des coûts décroissants, la concurrence n'est même pas de mise puisque seul le monopole peut empêcher la maximisation des pertes<sup>4</sup>.

Que les coûts croissent ou décroissent, l'incitation à la coalition ou au monopole existe donc et le *profit joint* sera toujours plus élevé avec entente que sans entente. Il est, bien sûr, permis de s'interroger sur les possibilités, la durabilité et la fragilité de ces ententes mais cela ressort du théorème de l'instabilité « congénitale » de toute situation d'imperfection de marché — que l'on discutera un peu plus loin — et ne met aucunement en cause le principe que nous venons d'énoncer.

Ce principe théorique a une grande importance dans la mesure où sa contestation peut conduire, de proche en proche, à mettre en doute, avant toutes autres discussions, la nécessité même de l'OPEP.

### 3 — LE CONTENU DU COÛT UNITAIRE

Dire que l'entente est bénéfique à l'ensemble des producteurs de l'OPEP ne veut aucunement dire que, sans elle, le prix du pétrole brut

4. Pour toute cette discussion, voir : J. Ullmo (1970), *Le Profit*, éd. Dunod, pp. 77-80.

tendrait vers \$1/bbl comme le soutien M. Adelman<sup>5</sup> ou vers \$3.20/bbl, pour le restant de ce siècle, comme le calcule M. Nordhaus<sup>6</sup>. Là aussi il y a un malentendu à dissiper, mais cette fois-ci du côté de l'interprétation de la théorie économique des ressources non renouvelables.

Pour aller droit au but, supposons que l'OPEP n'existe pas et que l'on soit dans un marché concurrentiel. Si les prix baissent par rapport à leur niveau actuel, l'écart entre les deux niveaux mesurerait, alors, le pouvoir de l'action collective ou de l'entente à l'intérieur de l'OPEP.

Mais pour déterminer de combien les prix baisseraient, il faut — tout en respectant l'hypothèse de l'égalité entre le coût marginal, le coût moyen et le prix — s'interroger sur le contenu exact du coût d'une ressource non renouvelable comme le pétrole<sup>7</sup>.

Si l'on considère le pétrole en terre comme un stock fixe, il devient évident que plus on en consomme aujourd'hui moins on en disposera dans le futur, toutes choses étant égales. L'entrepreneur rationnel va donc comparer la valeur présente des profits qu'il espère tirer des contrats de ventes futures (à chaque date de ce futur) avec les profits d'une vente similaire aujourd'hui. Ainsi, le revenu marginal courant doit couvrir non seulement le coût marginal courant des facteurs associés à la production d'un baril de pétrole (le coût technique), mais aussi, un coût d'usage (*user cost*) inhérent à toute ressource épuisable<sup>8</sup>.

Dans le cas du pétrole, l'offre n'est pas seulement fixe à long terme, comme la terre ; elle est en plus épuisable et non renouvelable, comme nous venons de le mentionner. D'où la nécessité de rémunérer, d'une part, cet épuisement et, d'autre part, le coût de l'incertitude qui pèse encore et malgré le progrès technique sur tout investissement en prospection et exploration destiné à repousser dans le court et le moyen terme la limite de l'offre.

On considère, généralement, que la redevance (*royalty*) est une approximation de ce coût d'usage. Cette redevance représente, en quelque sorte, un droit de propriété de la société sur l'utilité future perdue par l'extraction présente d'une unité de ressource<sup>9</sup>.

Si le principe du coût d'usage est admis, sa quantification pose, par contre, un problème assez ardu. En effet, si le coût est déterminé par

5. M.A. Adelman (1972), *The World Petroleum Market*, Johns Hopkins Univ. Press, Baltimore.

6. W.D. Nordhaus (1973), *The Allocation of Energy Resources*, Brookings Papers on Economic Activity, n° 3.

7. Pour plus de détails sur ce point, voir A. Ayoub (1975), *Les prix pétroliers : essai d'explication*, Rapport au IIème Colloque d'Economie Pétrolière, GREEN, Univ. Laval (miméo).

8. P. Davidson et al (1974), *Oil ; Its Time Allocation and Project Independance*, Brookings Papers on Economic Activity, n° 2.

9. W.D. Schulze (1974), « The Optimal Use of Non-Renewable Resources : the Theory of Extraction », *Jou. Env. and Management*, n° 1.

les anticipations des prix futurs (plus ces anticipations sont à la hausse plus le coût d'usage est élevé et vice-versa), il est pratiquement impossible de connaître ces derniers en l'absence d'un marché à terme qui viendrait sanctionner les anticipations (ou les spéculations) des producteurs à leur sujet.

Il y a longtemps, H. Hotelling avait cherché à prouver que, dans un marché concurrentiel et sous la condition d'un stock fixe connu d'avance, la trajectoire de l'*output* périodique d'une ressource épuisable serait optimale si la redevance marginale augmentait à un taux équivalent à l'augmentation du taux d'intérêt<sup>10</sup>. R. Solow reprend, aujourd'hui, les arguments de Hotelling sans rien y ajouter de vraiment nouveau<sup>11</sup>. Mais cette règle fut contestée, étant donné que son application n'entraîne pas nécessairement le maximum de production année par année, ce qui, en principe, devrait être le cas dans un marché concurrentiel<sup>12</sup>.

De toute manière, le recours au taux d'intérêt du secteur privé pour trouver une solution à ce problème (méthode employée par la plupart des modèles) n'est pas sans reproche dans la mesure où ce taux peut ne pas être nécessairement identique au taux d'escompte social, en dépit de la proposition de la théorie standard voulant que ces deux taux soient équivalents sur un marché concurrentiel. Il faut, en effet, admettre beaucoup d'hypothèses irréalistes avant de pouvoir accepter une telle proposition. Dans ces conditions, l'intervention des pouvoirs publics pour définir la redevance sur chaque baril extrait devient une nécessité.

En définitive, si le marché concurrentiel est incapable de déterminer exactement la dimension de cette redevance, il n'y a aucune raison de croire qu'un marché imparfait (intervention des pouvoirs publics) serait une plus mauvaise solution. Dans ce sens, c'est à Adelman et à Nordhaus qu'incombe la preuve de « l'exactitude » des chiffres qu'ils avancent et non aux pouvoirs publics. D'autant plus que d'autres estimations font apparaître un prix de 5 à 6 dollars en 1985 dans une situation de marché concurrentiel<sup>13 14</sup>. Un autre modèle montre qu'à la même époque, on

10. H. Hotelling (1931), « The Economics of Exhaustible Resources », *Journal of Political Economy*, vol. 39.

11. R. Solow (1974), « The Economics of Resources and Resources of Economics », *American Economic Review*, mai.

12. R.L. Gordon (1974), « Mythology and Reality in Energy Policy », *Energy Policy*, septembre.

13. M. Kennedy (1974), « An Economic Model of the World Oil Market », *Bell Journal of Economics and Management Science*, 5, n° 2.

14. Federal Energy Administration (1974), *Project Independence Report*, U.S. Gov. Printing Office, Washington.

aura besoin d'une très faible restriction de l'offre si l'on veut vendre à 8.50 dollars <sup>15</sup>.

En résumé, les points à retenir sont donc : a) l'existence d'un coût d'usage pour chaque baril produit qui vient se rajouter à un moment donné à la rente différentielle entre les producteurs et aux coûts techniques ; b) l'improbabilité, dans le cas d'une ressource naturelle épuisable, que le marché concurrentiel puisse supprimer, dans le moyen et le long terme, ce coût d'usage et cette rente même s'il est supposé pouvoir le faire, théoriquement, dans le très long terme (dans la Maison de l'Éternel, selon l'expression de J. Robinson ! <sup>16</sup>), et c) la détermination de la dimension du coût d'usage ne peut, en aucune manière, être laissée au jeu d'un soi-disant libre marché dont les protagonistes n'ont aucune raison de tenir compte volontairement de l'intérêt des générations futures dans leurs transactions d'aujourd'hui.

#### 4 — LA DETERMINATION DU PRIX DE VENTE

Mais, en plus des coûts que nous venons de recenser, le prix de vente actuel inclut, aussi, d'autres « coûts » qu'il faut essayer de préciser. Ainsi, pour bien expliquer le niveau atteint par ces prix et pour voir dans quelle mesure il est déterminé par la coalition de l'OPEP, il faut partir, dans le contexte international d'aujourd'hui, de deux réalités fondamentales. La première c'est la volonté des pays industrialisés, Etats-Unis en tête, d'atteindre, au moindre coût et dans les meilleurs délais, ce qu'ils appellent leur « indépendance énergétique ». La deuxième réalité est la volonté des pays producteurs de récupérer totalement le contrôle et la gestion de leurs ressources naturelles pour amorcer ou accélérer, selon le cas, leur développement économique : c'est l'objectif de la souveraineté-développement.

Le point qu'il faut commencer par bien souligner c'est qu'un hypothétique marché concurrentiel ne tiendrait tout simplement pas compte de ces deux objectifs puisque, par définition, il les considère comme des objectifs contraires au principe de l'allocation optimale des ressources. En effet, on ne peut pas postuler, d'une part, l'inexistence des nations et de leurs objectifs propres, la division du travail selon le principe des avantages comparatifs, bref tous les principes et hypothèses de la théorie standard et prendre en considération, d'autre part, des objectifs qui vont carrément à l'encontre de ces derniers.

Pour diverses raisons il se trouve, toutefois, que ce sont ces deux objectifs qui dominent la réalité internationale d'aujourd'hui et non pas les hypothèses « héroïques » de la théorie standard. D'où la nécessité

15. B.A. Kalymon (1975), « Economic Incentives in OPEC Oil Pricing », *Journal of Development Economics*, 2, n° 4.

16. Joan Robinson, « Hérésies Économiques, éd. Calmon-Lévy.

d'aborder la question de la détermination du prix de vente en tenant grandement compte de leurs implications. Si l'on accepte de procéder de la sorte on se sera vite aperçu, en effet, que ces deux objectifs doivent constituer autant d'incitations aux pays de l'OPEP à maintenir et même à renforcer leur cohésion. Sinon, le pétrole s'épuiserait sans que les pays membres aient atteint un développement économique auto-entretenu et cumulatif et au moment où les pays industrialisés auraient, eux, acquis effectivement leur indépendance énergétique.

Dans ce sens, l'action concertée des pays producteurs en face de ces deux objectifs nous paraît être d'une nécessité absolue pour les deux séries de raisons suivantes.

A) *Le coût de l'indépendance.* — Considérons que le coût de la sécurité des approvisionnements ou de l'indépendance énergétique se mesure par l'écart qui existe entre le pétrole à coût faible mais non sûr (Moyen-Orient) et le pétrole à coût élevé mais sûr (pétrole ou substituts autochtones). Normalement, ce coût doit être assumé par les pays consommateurs pendant toute la période de transition qui les sépare de leur indépendance énergétique. Mais, pour que les bénéficiaires de ce paiement soient les pays producteurs et non pas les compagnies multinationales ou les Etats des pays consommateurs, la coalition des premiers nous semble être une condition nécessaire.

En analysant une partie de la stratégie énergétique américaine, cette condition deviendra encore plus claire. En très peu de mots cette stratégie peut se résumer par le désir des Etats-Unis de réaliser un objectif économique et politique (l'indépendance énergétique) sans, pour cela, payer le coût associé à la réalisation de cet objectif et tout en usant de leur pouvoir de grande puissance pour arriver à se soustraire à ce paiement.

Les mesures de taxation douanière des importations et la lutte permanente pour faire baisser le prix de l'OPEP jusqu'au niveau souhaitable, sont les deux moyens de cette politique. Si, en effet, le prix de l'OPEP baisse jusqu'à 7 dollars le baril, par exemple, les Etats-Unis auront, alors, tout le loisir de taxer ce pétrole étranger jusqu'au niveau de l'égalisation de son prix interne avec le coût le plus élevé des produits de substitution autochtones. Au lieu d'être transféré à l'étranger, le produit de cette taxe servirait ainsi à financer les investissements colossaux nécessaires à la réalisation du projet d'indépendance. Par contre, si l'OPEP établit ses prix à l'exportation au niveau du coût des produits de substitution autochtones, il serait très difficile et économiquement désastreux pour les Etats-Unis d'imposer une taxe supplémentaire à l'importation du pétrole étranger pour financer ses investissements énergétiques.



Il reste, bien entendu, que la stratégie des Etats-Unis peut aussi se réaliser, quoique d'une manière plus risquée et somme toute plus compliquée, par le biais du fameux « recyclage » ou drainage des pétrodollars à l'intérieur des frontières de ce pays ou de ses sociétés dites « multinationales ». Ces sociétés prendront, alors, bien soin de diriger ces dollars vers les investissements dans les sources de substitution. D'ailleurs, la répartition déséquilibrée des « placements » de ces pétrodollars entre les différents pays industrialisés et la place de choix réservée aux Etats-Unis dans ce domaine montre bien que ce que nous avançons est loin d'être une hypothèse d'école<sup>17</sup>.

Dans ces conditions, la déstabilisation de l'OPEP ou, ce qui revient au même, sa domination par un *leader* qui épouserait non seulement la thèse du prix-plancher mais aussi le niveau suggéré de ce prix, servirait parfaitement la stratégie américaine. De la même manière, l'instauration d'un marché concurrentiel fera certainement disparaître cette « quasi-rente » sans pour autant faire disparaître l'objectif de l'indépendance énergétique, sauf si les Etats-Unis acceptent de ne pas instaurer de droits de douane sur le pétrole étranger. Mais, pour cela, il faut qu'ils renoncent à leur projet d'indépendance.

Cette dernière hypothèse est tellement peu réaliste que l'on se demande s'il vaut la peine de l'examiner. Par contre, n'importe quel homme d'affaires, tant soit peu averti, sait parfaitement que les investissements importants et souvent pleins de risques dans la production des substituts hors-OPEP ne se feront que s'il existe une garantie suffisante pour la fixation d'un prix élevé et stable à la consommation pétrolière interne. L'argument selon lequel ces investissements peuvent se faire graduellement suivant en cela l'augmentation *progressive* des prix du pétrole<sup>18</sup> est un argument fallacieux et absurde étant donné que les caractéristiques principales de ces investissements sont, justement, leur énormité et surtout leur individualité ce qui cadre très mal avec le calcul à la marge.

B) *Le coût du développement.* — Du moment que l'on accepte de tenir compte de l'objectif des consommateurs, il faut bien admettre aussi l'objectif des producteurs consistant à développer et à diversifier leur économie. Or, ce processus de développement se déroule dans un environnement économique international qui, pour le moins, ne facilite pas la tâche de ces pays.

En effet, puisque les marchés de la technologie, de la machinerie, de l'alimentation et des matières premières industrielles sont, en majeure

17. A. Ayoub (1975), « Demand for Capital of the Non-Oil Producing Arab Countries and the Constraints of Supply », Texte présenté au Colloque de l'ICEED, University of Colorado, (miméo).

18. C. Stoffaës (1975), « Pétrole, cynisme et théorie des jeux », *Contrepoint*, n° 16.

partie, cartellisés, il est évident que les pays producteurs de pétrole, et plus généralement les pays du Tiers-Monde, pourront difficilement réaliser leur développement économique en affrontant des marchés en ordre dispersé.

Proposer à ces pays, au nom de l'optimum économique mondial, l'instauration d'un marché pétrolier concurrentiel et la dislocation de leur front commun au moment où la « concurrence organisée », pour ne pas dire le monopole, est la règle sur le marché des produits fabriqués et vendus par les pays industrialisés, est vraiment à la limite de l'hypocrisie.

Dans ce sens, le coût supplémentaire que ces pays doivent déboursier du fait de l'imperfection sur les autres marchés, justifie largement la marge qui sépare le niveau des prix pétroliers de la somme des autres coûts que nous avons recensés par ailleurs.

Ainsi, aux coûts techniques plus la redevance plus le coût de l'indépendance viendrait s'ajouter une marge qui constitue la compensation du phénomène général de cartellisation des produits importés. Il va sans dire que la disparition de l'OPEP éliminerait ces deux derniers coûts du prix de vente du pétrole brut. Bien plus, dans cette éventualité le prix concurrentiel du pétrole ne sera même pas perçu intégralement et réellement par les pays producteurs parce que leur pouvoir d'achat réel sera érodé par la position dominante des firmes qui fixent des prix oligopolistiques à l'exportation. Le lancinant problème de la détérioration des termes refera ainsi surface avec toutes les théories justificatives qui l'accompagnent.

En définitive, il est impossible et il serait absurde de répondre aux oligopoles par le marché concurrentiel car, alors, tout le problème du sous-développement du Tiers-Monde resterait figé selon le modèle que l'on connaît : profit de monopole et drainage de capitaux de la périphérie vers le centre suivi d'une « compensation » dérisoire, en faveur des pays de la périphérie, par le biais de l'aide liée. Pour sortir de ce modèle paternaliste dans lequel évolue les relations entre pays industrialisés et pays sous-développés, et engager de véritables discussions sur un nouveau modèle, il faudrait, nous semble-t-il, multiplier l'exemple de l'OPEP quand cela est possible. Mais il faudrait, avant tout, conserver la stabilité de l'expérience pilote. D'où la nécessité d'un plan de production.

##### 5 — STABILITE DE L'OPEP

Aborder le problème de la stabilité de l'OPEP sans tenir compte de l'effet des facteurs extra-économiques sur cette stabilité, c'est se condamner à ne voir qu'une partie du problème : la partie économique soi-disant mesurable.

Dans le cas qui nous intéresse, cette approche nous semble être déficiente pour une série de raisons, dont les plus importantes sont les suivantes :

a) Dans toute situation autre que celle de la concurrence pure et parfaite, c'est-à-dire dans toutes les situations de la vie réelle, les effets du pouvoir apparaissent et doivent donc être pris en considération. Ce pouvoir est lié par un lien fonctionnel avec la concertation ou la coalition des agents économiques. Plus cette coalition est solide plus elle dégage, en général, un pouvoir fort, surtout si cette coalition est formée dans un secteur vital de l'activité économique, comme c'est le cas du pétrole. En langage économique, la vitalité d'un secteur économique se déduit quand l'élasticité de la demande des produits de ce secteur est faible et constante : c'est aussi le cas des produits pétroliers. Dans ces conditions, il est évident que l'acte de l'échange ne peut être réduit à un acte économique « pur » qui, par principe, exclut les effets du pouvoir.

b) La théorie économique, tout en prenant acte de ce pouvoir ainsi que de la relation fonctionnelle qui le lie à la coalition, refuse de s'interroger sur le rôle des facteurs « extra-économiques » dans la naissance ou la disparition d'une coalition. Elle exclut, par conséquent, l'étude des effets du pouvoir de son champ d'observation et d'analyse. D'où le faible pouvoir explicatif et prédictif de cette théorie quand elle est confrontée avec le problème de la stabilité des coalitions. La seule proposition que cette théorie avance dans ce domaine peut, en effet, se résumer en très peu de mots. En partant de l'hypothèse que chaque membre d'une coalition est toujours motivé par la maximisation de son profit individuel, *exprimé en termes monétaires et mesurables*, on en déduit que toute situation d'imperfection de marché ou d'équilibre non concurrentiel est vouée, dès sa naissance, à l'instabilité et finalement à la disparition. C'est la thèse bien connue de l'instabilité « congénitale » de toute coalition et du retour inéluctable, à plus ou moins brève échéance, à la concurrence.

Sur la base de telles généralités, il y a des économistes qui annoncent, périodiquement, la désintégration de l'OPEP pour les mois qui vont suivre en confondant, ainsi, intuition ou désir personnel et prédictions scientifiquement contrôlées.

c) Le point faible de cette thèse n'est certes pas le fait incontestable de l'existence des tensions centrifuges entre les membres d'une coalition. C'est plutôt la réduction du comportement de chacun des membres à un maximisateur de son *profit monétaire* au moment où il cherche, en réalité, à maximiser son *profit total*, c'est-à-dire son profit monétaire plus son profit non monétaire. Que ce dernier soit difficilement mesurable n'implique pas pour autant qu'il soit inexistant.

Dans le cas d'une coalition ou même de relations entre Etats, ce genre de comportement est aisément vérifiable. En dehors même de la sphère des relations pétrolières, les exemples d'un comportement étatique motivé par les gains non monétaires (plus généralement non directement mesurables) sont, en fait, très nombreux : vente de céréales à bon marché par les Etats-Unis à l'Union Soviétique, pour « acheter » la détente ; aide des pays industrialisés aux pays du Tiers-Monde pour « acheter », entre autre, une certaine position de ces derniers sur le plan politique national et international, etc.

Sans sous-estimer le jeu des forces économiques qui, en dernier ressort, fixent un plancher et un plafond aux décisions que peut prendre toute coalition (en matière de fixation de prix, par exemple), l'intégration à l'analyse des facteurs politiques nous semble nécessaire. Au moins pour probabiliser les points d'équilibre entre les membres à l'intérieur de cette zone d'indétermination entre le plancher et le plafond auxquels nous venons de faire allusion, cette intégration nous semble être la voie de recherche à suivre.

En procédant de la sorte nous pouvons esquisser très brièvement la question centrale à laquelle un plan de production en commun doit répondre.

Il est déjà établi qu'une nation qui refuse d'admettre une certaine distribution du revenu à l'échelle mondiale et qui désire maximiser son bien-être particulier plutôt que celui du monde, peut choisir de « taxer l'étranger » en instituant des droits de douane à l'exportation ou à l'importation ou même, dans certaines conditions, aux deux<sup>19</sup>.

Cette taxe à l'exportation peut entraîner un détournement des termes de l'échange en sa faveur à condition que l'élasticité de la demande extérieure pour le bien exporté soit faible et constante et que la nation en question puisse contrôler une grande partie de la production de ce bien.

Dans l'horizon prévisible, l'OPEP jouit de ces deux conditions sauf que cet organisme regroupe plusieurs nations dont les préférences au sujet de la dimension d'une « taxe optimale » ne sont pas nécessairement ni automatiquement les mêmes<sup>20</sup>.

Supposons que chaque pays détermine cette taxe selon une fonction-objectif  $f_i$  dépendante de plusieurs variables ( $X_1, \dots, X_g, \dots, X_n$ ). Selon ce que nous avons écrit plus haut, ces variables ne sont pas uniquement économiques mais aussi politiques, stratégiques, etc. Pour l'ensemble

19. J. de V. Graaff (1970), *Fondements théoriques de l'économie du bien-être* (trad.), Dunod.

20. A. Ayoub (1975), « Le marché-OPEP du pétrole brut et ses conséquences sur les relations entre pays producteurs », *Revue d'Economie Politique*, n° 2.

des pays de l'OPEP, nous aurons ainsi une série de fonctions-objectifs correspondant au nombre des pays membres. Cette série peut s'écrire :

$$f_1(X_1^1, X_2^1, \dots, X_g^1, \dots, X_n^1) \dots f_i(X_1^i, X_2^i, \dots, X_g^i, \dots, X_n^i) \\ \dots f_N(X_1^N, X_2^N, \dots, X_g^N, \dots, X_n^N)$$

avec :  $(i = 1, \dots, N)$  et  $(g = 1, \dots, n)$

Il est impossible de rendre *simultanément* toutes ces fonctions aussi grandes que possible, c'est-à-dire les maximiser toutes en même temps, étant donné l'interférence qui existe entre elles. Il est donc nécessaire d'introduire une fonction composée du genre :

$$\Omega(f_1, f_2, \dots, f_i, \dots, f_N)$$

dans laquelle les variables sont les fonctions propres de chaque pays. La maximisation de  $\Omega$  peut être abordée si :

- pour chaque fonction nous introduisons ses variables  $X_1, X_2, \dots, X_g, \dots, X_n$  de telle sorte que  $\Omega$  devienne une fonction de ses variables ;
- nous arrivons à *pondérer* l'importance relative des différentes fonctions de  $f_1, f_2, \dots, f_i, \dots, f_N$  par un système de *prix donnés*.

La solution de ce problème n'est pas impossible si les prix, c'est-à-dire les poids relatifs de chaque fonction et des variables dans chaque fonction, sont donnés. Or, il est clair que seul un arbitrage politique peut déterminer ces prix.

Cet arbitrage peut se faire à deux niveaux. D'abord, au niveau de chaque pays pour déterminer le poids relatif que celui-ci accorde à chacune de ses propres variables. Dans un deuxième temps, et au niveau du groupe de pays, l'arbitrage peut se faire par la méthode du tâtonnement, bien connue dans la planification économique.

Mais il demeure entendu que cette méthode, pratiquée dans ces conditions, ne peut, par principe, donner le maximum de satisfaction à chacun des pays membres et qu'un mécanisme de compensation doit être instauré pour protéger la stabilité de l'OPEP.

Dans l'état actuel des choses nous avons expliqué, dans les sections 3 et 4, pourquoi il est préférable pour l'ensemble des pays de l'OPEP de maintenir le niveau actuel des prix et de partir de ce niveau pour élaborer un plan de production globale.

## 6 — CONCLUSION

Au fur et à mesure que se précisent les effets du modèle de l'OPEP sur le système des relations économiques internationales, son pouvoir d'attraction sur les autres pays du Tiers-Monde producteurs de matières premières ne cessera d'augmenter. Ces pays mesurent, en effet, de plus en plus les conséquences bénéfiques qu'ils peuvent tirer de leur coalition

éventuelle pour régler, à leur avantage, l'épineux problème des termes de l'échange.

Considérée sous cet angle, l'expérience de l'OPEP dépasse de beaucoup l'intérêt des seuls pays producteurs de pétrole et met en cause tout le modèle qui régit les relations entre les pays industrialisés et les pays du Tiers-Monde. Si, pour une raison ou pour une autre, cette expérience échoue, un pas en arrière viendra retarder l'élan de tous les pays qui cherchent à se développer. Pour éviter une telle perspective, il faut non seulement la volonté politique de la part des pays producteurs pour surmonter leurs divergences, mais aussi une analyse théorique objective des mécanismes et des contraintes de toute entente entre les agents économiques. Notre étude se voulait une modeste contribution dans ce domaine.

Antoine AYOUB,  
*Université Laval (Québec).*